



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché de Coordination Sécurité Protection de la Santé Catégorie 1 sur le périmètre du projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 02 avril 2025 à 12:00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
37, rue du Plat
BP 725
59034 LILLE Cedex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition du marché.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Transmission sous support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution du marché	9
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	11
9 - Clauses complémentaires	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des missions de prestations intellectuelles permettant de doter l'Unité Opérationnelle de Lille de la Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage de Voies Navigables de France, d'un Coordonnateur SPS de niveau 1 dans le cadre de l'opération de doublement de l'écluse des Fontinettes.

La mission de CSPS s'étend à l'ensemble des prestations intellectuelles et travaux nécessaires à la réalisation de l'opération de doublement de l'écluse des Fontinettes à Arques (c'est-à-dire aux phases de conception et de réalisation). La mission comprend notamment l'encadrement de toutes les prestations de terrain des entreprises mandatées par VNF dans le cadre du projet et de son périmètre de maîtrise d'ouvrage.

Un CSPS de classe 1 est requis pour cette opération. Le niveau des missions catégorie 1 s'entend au sens de l'article R.4531-1 du code du travail.

Ces prestations doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes.

Lieu(x) d'exécution :

Le lieu d'exécution des prestations est localisé sur le périmètre propre au projet de doublement de l'écluse des Fontinettes, sur la commune d'Arques.

1.2 - Mode de passation

La présente consultation est lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 du CCP.

Le marché relève ainsi d'une procédure formalisée. L'expression du besoin ne nécessitant pas de clarification des prestations, il n'est pas envisagé de procédure négociée.

1.3 - Type et forme de contrat

Le présent marché est un marché à prix mixte, comprenant une part forfaitaire (TF et TO1) et une part à bon de commande (visites et interventions ponctuelles supplémentaires sur des besoins spécifiques de la MOA). Il est passé en application des articles R.2112-4, R.2112-6, R.2113-4, R.2113-5, L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14, R.2191-11 et R.2191-12 du code de la commande publique.

1.4 - Décomposition du marché

Le marché est structuré en tranches, avec une tranche ferme pour les prestations essentielles et la tranche optionnelle pour la phase d'exécution:

Désignation des tranches		Éléments de mission
Tranche Ferme - TF	Phase conception : AVP phase 2, PRO, ACT	EM 1 à 11
Tranche Optionnelle 1 - TO1	Phase réalisation : Travaux, AOR/réception, GPA	EM 12 à 20

Le délai limite de notification, par décision du RPA, d'affermissement de la tranche optionnelle est au plus tard de 12 mois à compter de la date de réception de la dernière mission (EM N° 11) de la tranche ferme et validation de la phase ACT de l'opération de doublement de l'écluse des Fontinettes.

La décision d'affermissement sera notifiée par ordre de service transmis de manière dématérialisée.

De plus, le marché comprend dans le cadre des éléments de missions N° 21 à 26, des missions qui pourront faire l'objet de bon(s) de commande établis sur la base des prix unitaires prévus au bordereau des prix

unitaires. La partie à bons de commande est conclue sans montant minimum et avec un montant maximum de 100 000€ HT. Le délai d'exécution afférent à chaque commande sera précisé dans les bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : difficultés techniques pour l'exécution des prestations compte tenu du périmètre restreint, de l'indissociabilité des prestations et du besoin d'attractivité

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71317210-8	Services de conseil en matière de santé et de sécurité

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Sans objet

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché à prix mixte. En cas de groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur souhaite que le mandataire soit solidaire.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué à l'article 11 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée à l'article 5.1 du CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières, à l'article 4, qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis de publicité
- Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Document Financier (DF)
 - Annexe 2 : Décomposition analytique des éléments de mission par membre d'équipe
 - Annexe 3 : Note de présentation générale du projet des Fontinettes
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1: Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF)
 - Annexe 2: Déclaration de sous-traitance le cas échéant (non fournie au marché)
 - Annexe 3: Répartition des montants par éléments de missions et par membres du groupement
 - Annexe 4: Engagement individuel de confidentialité
 - Annexe 5 : Cession de créance ou nantissement le cas échéant (non fournie au marché)
 - Annexe 6 : Équipe dédiée
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1: Registre Journal de la Coordination (RJC)
 - Annexe 2: Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage (DIUO)
 - Annexe 3: Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (PGCSPS)
 - Annexe 4: Plan de Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (PPSPS)
 - Annexe 5 : Collège Inter-entreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021
- Les formulaires administratifs de déclaration du candidat (DC1 et DC2) - Ces formulaires sont téléchargeables gratuitement (joint au présent dossier ou disponible gratuitement sur <http://economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles, étant entendu qu'un chiffre d'affaires minimal de 85 000 €HT par an au cours des trois derniers exercices disponibles est exigé des candidats	Non
Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
La présentation de 5 références auprès de maîtres d'ouvrage publics ou privés pour la réalisation de mission de coordonnateur SPS de catégorie 1 dans un contexte similaire. La liste indiquera notamment l'objet du marché, la catégorie du chantier, le type d'ouvrage, les missions réalisées, le nombre d'entreprises intervenantes, le nombre de personnels concernés, la durée de l'opération, la date, le montant et le destinataire public ou privé. Les principales références seront appuyées d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Attestations de formation conformes aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012 précisant les dispositions du Code du travail sur les compétences et la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et notamment pour les personnes qui seront affectées aux différentes missions	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement et ses annexes	Oui
Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF)	Oui
Le Document Financier (DF)	Non
Mémoire technique de 30 pages A4 maximum (hors annexes, sommaire, ...) rédigé en Arial 11, divisé en trois parties présentant les trois sous-critères détaillés ci-après: Sous-critère 1 (Nt1) : Moyens humains et matériels dédiés Sous-critère 2 (Nt2) : Organisation et méthodologie avec une décomposition analytique des éléments de mission par membre d'équipe Sous-critère 3 (Nt3) : Contexte et enjeux	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli

portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France
Direction Nord-Pas-De-Calais (Bureau Commande Publique)
37 rue du plat
BP 725
59034 Lille Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de fichier verrouillé électroniquement, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra demander à l'opérateur économique concerné de procéder à l'envoi d'un fichier électronique déverrouillé.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché mixte par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les communications avec les candidats seront dématérialisées par le biais de la plate-forme de dématérialisation PLACE. Il convient de renseigner les coordonnées de la/les personne(s) référente(s) au sein de votre établissement.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p>1-Prix des prestations note sur 40 points (Note N_p), sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante en utilisant la formule suivante :</p> $N_p = 40 \times \frac{MOMD}{MOJ}$ <p>Dans laquelle :</p> <p>MOMD : Montant de l'offre la moins disante MOJ : Montant de l'offre jugée est arrondi à 1 chiffre après la virgule.</p> <p>Pour chacun de ces calculs, l'arrondi est traité de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- si la cinquième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la quatrième décimale est inchangée (arrondi par défaut) ;- si la cinquième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la quatrième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).	40 points
<p>2-Valeur technique notée sur 60 points (note N_t), sera appréciée au regard d'un mémoire technique de 30 pages A4 maximum (hors annexes, sommaire, ...) rédigé en Arial 11, divisé en trois parties présentant les trois sous-critères détaillés ci-après :</p>	60 points
<p>2.1-Nt1 - Moyens humains et matériels dédiés - 5 pages maximum</p> <p>Dans le premier chapitre du mémoire technique, noté sur 10 points, le candidat fera une présentation complète de l'équipe dédiée à la réalisation de l'ensemble des missions. Il décrira l'expérience et les compétences des intervenants pressentis et en particulier celui du coordinateur SPS titulaire.</p> <p>Les CV détaillés des membres de l'équipe projets seront joints à la présente note (non comptabilisés dans les 30 pages maximums du mémoire technique).</p> <p>Il décrira également les moyens matériels qui seront mis en œuvre pour garantir le bon déroulement et le suivi de ses missions.</p>	10 points

<p style="text-align: center;"><i>2.2-Nt2 - Organisation et méthodologie - 15 pages maximum</i></p> <p>Dans le second chapitre du mémoire technique notée sur 25 points, le candidat devra présenter un organigramme et démontrer la cohérence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation de l'équipe pour la réalisation de l'ensemble des missions. • L'organisation mise en place des différents intervenants afin de répondre aux attentes du maître d'ouvrage. <p>Il exposera également la méthodologie proposée pour la conduite des missions, de la phase de conception à celle de réalisation. Cela inclura les méthodes de travail, la planification des différentes tâches, la répartition des missions au sein de l'équipe ainsi que le suivi des tâches. Il devra démontrer la pertinence des outils employés pour assurer la réussite de l'ensemble des missions.</p> <p>Pour répondre à ce critère, le candidat devra, entre autres, compléter le cadre de décomposition analytique par éléments de mission figurant en annexe 2.</p> <p>Des exemples de livrables pourront être également annexés au mémoire, ainsi que tout autre élément jugé pertinent pour illustrer la méthodologie et l'organisation mises en place.</p>	<p><i>25 points</i></p>
<p style="text-align: center;"><i>2.3-Nt3 - Contexte et enjeux- 10 pages maximum</i></p> <p>Dans le troisième chapitre du mémoire technique, notée sur 25 points, le candidat décrira sa compréhension des enjeux et du contexte de la mission. Ainsi, il décrira sa compréhension des besoins du Maître d'ouvrage pour l'opération de doublement de l'écluse des Fontinettes.</p> <p>Ainsi, il fournira :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une analyse des enjeux du présent chantier en matière de sécurité et de protection de la santé ; • la définition et l'ordonnancement des tâches élémentaires que le candidat estime indispensables pour la bonne exécution du présent marché, avec proposition de planning. <p>Le candidat devra fournir, dans ce chapitre, une note comprenant une réflexion approfondie et argumentée sur le sujet. Il est invité notamment à élaborer une planification de son intervention au regard des enjeux et du contexte de l'opération, en mettant en application les éléments méthodologiques et organisationnels précités au sous critère 2.</p> <p>Pour répondre au critère, le candidat pourra s'appuyer sur l'annexe 3 du RC afin de bien s'approprier la teneur du projet.</p> <p>Tout autre élément qu'il jugera utile pour illustrer la pertinence de sa compréhension pourra être présenté.</p>	<p><i>25 points</i></p>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

$N = N_p \text{ (sur 40) } + N_t \text{ (sur 60)}$.

Avec $N_t = [N_{t1}] + [N_{t2}] + [N_{t3}]$

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat entre l'AE (document contractuel

principal), le BPUF (document contractuel secondaire) et la DF (document destiné au jugement des offres), l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le document financier, le bordereau des prix prévaudra et le montant DF sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300

Télécopie : +33 320306840

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

9 - Clauses complémentaires

Conflit d'intérêts

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.